

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Lundi 14 septembre 2026 Visioconférence

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 30 juin 2026
- 2- Pôle Financier et Ressources Humaines :
 - Point sur la situation financière à date
 - Mise à jour tableau modalités de remboursement
- 3- Pôle Performance :
 - Premier bilan synthétique de la saison internationale
- 4- Pôle Clubs et Territoires :
 - Point sur la rentrée
 - Offre jeune
 - Consultation nationale
- 5- Service compétition :
 - Réglementation sportive 2027 (indoor)
- 6- Pôle Développement et Innovation :
 - Indoor : Présentation des nouveautés du challenge 7DC
 - Mer : information sur la nouvelle règle d'identification des coques d'aviron de mer
 - Rowing Care Cup
- 7- Pôle Direction et relations institutionnelles :
 - Remplacement d'un membre du comité directeur : élection
 - Commission Nationale des Arbitres : élection présidence
 - Proposition modification règlement intérieur : création commission santé
- 8- Questions diverses

Sont présents :

Frédéric	ANDOLFI	Secrétaire Général Vice-Président Délégué
François	BANTON	Trésorier Général
Hugo	BEUREY	Membre sportif de haut niveau (Visio)
Claude	DUBOULOZ	Membre en charge de l'aviron de mer
Sophie	GAUTIER-GUYON	Vice-Présidente en charge des commissions
Bénédicte	OUVRY	Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion (Assiste partiellement)
Martine	SCOTTON	Secrétaire générale adjointe
Christian	VANDENBERGHE	Président (Assiste partiellement)
Vincent	ALLIGIER	
Brigitte	ANDRIEU	
Brigitte	BLAISE	
Anne	COPIN DE NAYVILLE	
Bélanda	DUFOUR	
Pierre	GOUDET	
Nicolas	GUYOT	
Marion	PESTOURIE	
Léo	RONCHARD	
Anne	TOLLARD	

Total : 18 présents

Assistent :

Sébastien	TANT	Directeur Technique National Adjoint en charge du haut niveau et de la haute performance
Hélène	GIGLEUX	Directrice Technique Nationale Adjointe en charge du pôle clubs et territoires
Christophe	PIALAT	Responsable du Pôle Développement et Innovation
Alexandre	HUSS	Conseiller Technique National en charge des manifestations nationales
Caroline	AUTOUR	Secrétaire de Direction
Vanessa	LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :

Fabien	AUBANEL	
Jean-Pierre	BREMER	
Dominique	BOSQUELLE	
Anne	DAUVERGNE-PARISE	
Gaëlle	IRAGNE	
Philippe	LOT	
Guylaine	MARCHAND	
Benjamin	SCRIVE	
Delphine	SIGAL	
Sébastien	VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général

C. Vandenberghe ouvre la séance à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 30 juin 2026

F. Andolfi soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 30 juin 2026.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 30 JUIN 2026 EST APPROUVÉ À 16 POUR ET 2 ABSTENTIONS (18 voix/18 présents).

2- Pôle Financier et Ressources Humaines

➤ Point sur la situation financière à date (Annexe 1)

F. Banton présente un point sur la situation financière au 31 août.

La trésorerie est positive à hauteur de 660 000 €, soit environ 26 jours de fonctionnement.

Cette situation est meilleure que celle initialement prévue et s'explique par plusieurs rentrées financières avec notamment les versements de la CNR, des partenaires et de l'ANS.

Cette situation a ainsi permis de passer la période estivale sans difficulté particulière.

F. Banton précise que la trésorerie devrait rester sécurisée jusqu'à la prochaine rentrée des cotisations et licences, puis jusqu'au mois d'avril environ.

Concernant la situation budgétaire, le Trésorier souhaite alerter le Comité directeur sur un résultat prévisionnel 2026 fortement déficitaire.

En l'état actuel des projections, le déficit prévisionnel s'élève à environ 400 000 €. Il précise toutefois que cette estimation repose sur une approche volontairement prudente, intégrant des hypothèses défavorables, et que l'objectif est naturellement de ramener ce déficit à un niveau inférieur.

Cette situation fait l'objet, depuis la fin du mois de juin, d'un plan d'action spécifique porté conjointement par le Bureau fédéral et la Direction technique nationale, visant à agir à la fois sur la maîtrise des charges et la recherche de produits complémentaires

Cette situation s'explique principalement par un niveau de produits inférieur aux prévisions, auquel s'ajoutent certains dépassements de charges.

Plusieurs écarts sont constatés par rapport au budget voté en assemblée générale :

- CNR : -55 000 € correspondant à une action « développement durable » qui avait été intégrée au budget 2026 alors qu'il s'agissait d'une action ponctuelle réalisée en 2025 et non reconduite en 2026
- 50 000 € liés aux travaux, un versement de sponsor étant conditionné à la réception des travaux, dont le calendrier a été décalé
- 175 000 € de sponsoring qui étaient initialement envisagés dans le cadre de la recherche de partenaires mais qui ne se concrétiseront finalement pas à la hauteur prévue
- 10 000 € de décalage sur les produits "Courchevel", avec 20 800 € réalisés contre 30 800 € prévus
- d'autres produits présentent également un écart estimé entre 15 000 et 20 000 €

Le déficit des produits par rapport aux prévisions budgétaires est estimé à 310 000 €.

Du côté des charges, les principaux postes restent cohérents avec les prévisions, à l'exception notamment du fonctionnement fédéral et du haut niveau.

Concernant le fonctionnement fédéral, un dépassement d'environ 100 000 € sur la masse salariale est constaté. Celui-ci s'explique principalement par le remplacement d'I. Dubuc à compter du mois de juin et par la période de tuilage ayant entraîné un double poste pendant plusieurs mois.

F. Banton annonce également le départ d'A. Guedj, collaborateur comptable, prévu à la fin du mois d'octobre.

Il est envisagé de ne pas procéder à son remplacement et de répartir ses missions entre les personnels actuellement en poste. Cette organisation est en cours d'étude afin d'en vérifier la faisabilité et permettrait de générer une économie estimée à 60 000 € par an, charges comprises.

Concernant le Haut Niveau, un écart de charges d'environ 160 000 € par rapport au budget 2026 voté en Assemblée générale apparaît. Celui-ci est notamment lié à la négociation par la DTN de deux avenants complémentaires au contrat de performance, destinés à financer ces dépenses supplémentaires.

Le premier, d'un montant de 100 000 €, a déjà été signé. Le second, d'un montant de 50 000 €, est encore en cours de finalisation mais apparaît à ce stade quasiment acquis.

La prise en compte de ce second avenant permettra ainsi de rééquilibrer le niveau des produits au regard des charges correspondantes déjà intégrées au budget et, par conséquent, de réduire le déficit prévisionnel global actuellement affiché.

F. Banton souligne que la situation actuelle constitue avant tout un signal d'alerte. Même si le déficit définitif devrait être inférieur aux 400 000 € actuellement projetés, il devrait néanmoins rester important.

Il rappelle que cette situation s'inscrit dans un contexte de déficit structurel récurrent. L'année précédente, le déficit aurait ainsi atteint environ 250 000 € sans une rentrée exceptionnelle de 120 000 € intervenue en décembre.

Face à cette situation, l'objectif est de présenter, lors du comité directeur de fin d'année, un budget 2027 permettant de commencer à résorber structurellement ce déficit, à travers des décisions fortes qui seront présentées au comité directeur une fois définitivement arrêtées.

Le Trésorier insiste sur la nécessité de mettre un terme à cette situation de déficit structurel récurrent et de prendre les mesures permettant de rétablir durablement l'équilibre financier de la fédération.

N. Guyot demande une précision concernant l'embauche de L. Da Silva.

F. Banton et F. Andolfi précisent que le recrutement de L. Da Silva est prévu au budget, mais que les modalités restent à définir. Une réflexion est en cours afin de trouver une solution permettant de pérenniser cet emploi.

F. Andolfi indique qu'il est indispensable que les membres du comité directeur soient présents le 12 décembre afin d'entériner les nouvelles propositions budgétaires.

C. Vandenberghe indique que de nombreuses fédérations souffrent financièrement de la perte de sponsors.

Il est rappelé que la fédération recherche activement de nouveaux partenaires depuis 2020.

L. Ronchard propose un contact avec le Crédit Agricole, mécène de structures, d'événements sportifs.

➤ Mise à jour tableau modalités de remboursement (Annexe 2)

F. Banton présente la mise à jour succincte du tableau des modalités de remboursement.

Le comité directeur n'émet pas de remarque.

3- Pôle Performance

➤ Premier bilan synthétique de la saison internationale

Le DTN étant retenu pour des raisons médicales, S. Tant, DTN adjoint en charge du Haut Niveau et de la Haute Performance, présente ce bilan.

S. Tant précise qu'il s'agit d'un premier bilan synthétique, basé notamment sur les indicateurs de performance définis dans le Projet de Performance Fédéral. Les bilans détaillés de chacun des collectifs sont, pour certains, encore en cours de finalisation et seront présentés lors d'un prochain Comité directeur.

En préambule, il revient sur le processus de débriefing du collectif Senior A qui, comme chaque année, comprend un débriefing technique à chaud par bateau, ainsi qu'un débriefing à froid portant sur l'organisation globale du système de performance, en lien avec la méthode Orfèvre de l'ANS.

Dans ce cadre, la Direction technique a été informée d'une problématique liée à la diffusion inappropriée sur les réseaux sociaux d'un document interne de la Fédération.

Ce document avait pour objectif de recueillir le ressenti des athlètes et de disposer d'indicateurs permettant d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de l'organisation de la Haute Performance, afin de préparer la saison 2026-2027 et notamment la prochaine année de qualification olympique.

Sa diffusion et son contenu ont toutefois suscité des interrogations. À ce stade, il reste nécessaire de mieux identifier la nature et l'origine des difficultés exprimées, qu'elles concernent les athlètes, les clubs ou le staff.

A. Maurogiovanni, Directeur de l'Équipe de France, est donc actuellement sollicité afin de mieux comprendre la situation et de repréciser le cadre et les objectifs de cette démarche.

S. Tant rappelle que ce document constitue avant tout un outil de travail et de recueil d'informations, et non un outil d'évaluation individuelle des personnes. Si nécessaire, il pourra être ajusté afin de répondre pleinement à son objectif.

L'enjeu reste de s'assurer que cet outil apporte une réelle plus-value dans l'accompagnement des athlètes, l'amélioration du système de performance et la préparation de la saison à venir. À défaut, son format et les modalités de son utilisation pourront être réévalués

Sur le bilan synthétique de la saison :

La première lecture de nos indicateurs est assez claire : Au global sur l'ensemble des collectifs rivières et para aviron, 7 objectifs sur 12 sont atteints, 2 sont quasiment atteints et 3 ne sont pas atteints.

Nous sommes capables d'aller chercher des médailles et, sur plusieurs collectifs, les objectifs fixés en la matière sont atteints.

En revanche, lorsque nous regardons les classements médailles et le classement PO, nous constatons que nous sommes encore trop en retrait par rapport à certains objectifs fixés.

C'est probablement le principal enseignement à ce stade : nous devons maintenant transformer des performances parfois ponctuelles en une performance collective plus dense, plus régulière et avec davantage de bateaux durablement installés dans le Top 8 mondial.

Senior A :

Le bilan 2026 des Seniors A n'est pas exactement à la hauteur de nos objectifs initiaux.

Pour autant, plusieurs résultats constituent de réelles avancées et confirment que nous sommes engagés sur le bon chemin pour atteindre nos objectifs à Los Angeles 2028.

Nous obtenons une médaille mondiale, conformément à notre objectif. La France termine 10e au classement des médailles pour un objectif de 11e place. En revanche, nous restons 11es sur l'indice de performance olympique alors que notre objectif était la 8e place.

Plusieurs performances doivent être particulièrement valorisées :

- la confirmation du W2- à un niveau international élevé ;
- la première finale A en skiff homme depuis 40 ans ;
- la 4e place historique du huit mixte ;
- les deux médailles en Coupe du monde du quatre sans barreur hommes.

Ces résultats montrent que nous avons aujourd'hui plusieurs bateaux capables de se positionner au plus haut niveau international.

À l'inverse, nous devons constater les difficultés rencontrées dans la sélection du groupe couple femmes, avec de nombreux aléas à gérer au cours de la saison, ainsi que le forfait d'Hugo Boucheron.

En conclusion : objectif médaille : 1/1, objectif nombre de finales : 2/3, objectif nbre de bateau dans les quotas olympiques : 4/5, sans avoir tout notre potentiel.

Nous restons donc totalement en phase avec la trajectoire des objectifs annoncés pour Los Angeles 2028 : 1 à 3 médailles, 3 à 4 bateaux en finale et 5 à 6 bateaux qualifiés aux Jeux.

Pour 2027, les premiers retours d'analyse du Directeur de l'Équipe de France s'orientent désormais vers une volonté de recentrer progressivement le projet sur les bateaux médaillables et, dans la dynamique de qualification olympiques.

Il analyse aussi le besoin d'orienter son action sur le travail et l'accompagnement des staffs, notamment autour des évolutions techniques nécessaires pour permettre à nos meilleurs bateaux de franchir un nouveau cap.

• Para-Aviron :

Sur le collectif paralympique, les indicateurs sont globalement conformes à la trajectoire prévue.

Nous obtenons une médaille, conformément à notre objectif. Nous terminons 8es au classement des médailles, conformément également à la cible fixée, et 6es sur l'indice de performance paralympique pour un objectif de 5e place.

Mais au-delà de ces résultats, il faut replacer cette saison dans son contexte.

Le collectif a dû gérer plusieurs difficultés, notamment du turnover, ainsi que des évolutions de classification annoncées au mois de juin. Malgré cela, la saison est très encourageante et particulièrement prometteuse pour l'avenir.

La dynamique engagée doit nous permettre d'aborder avec confiance la suite de l'olympiade et la préparation des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028. Notre enjeu sera maintenant de stabiliser progressivement le collectif et de consolider les bateaux présentant le plus fort potentiel de performance.

• U23 :

Chez les U23, la dynamique s'est clairement relancée cette saison.

Nous retrouvons une capacité à produire des résultats de haut niveau, avec notamment trois médailles, ainsi que plusieurs performances particulièrement intéressantes.

Il faut souligner la très belle performance du deux sans barreur femmes, ainsi que la 4e place du huit mixte, qui constitue un résultat très valorisant et montre également notre capacité à produire de la densité dans cette catégorie.

Nous pouvons néanmoins avoir quelques regrets. Deux bateaux qui présentaient, un véritable potentiel de médaille sont passés à côté de leur objectif. Ce point devra être analysé plus précisément dans le débriefing du collectif.

Globalement, cette saison marque néanmoins une reprise de dynamique importante chez les U23. C'est un signal positif, car ce collectif doit naturellement contribuer à alimenter progressivement le collectif Senior A dans la perspective de Los Angeles 2028 et surtout préparer Brisbane 2032.

Ce point vient d'être dernièrement confirmé avec de très bons résultats aux Championnats d'Europe U23, avec 3 bateaux engagés et 3 médailles de bronze.

• U19 :

Chez les U19, nous retrouvons progressivement les niveaux de performance observés lors de la dernière olympiade, avec 1 médaille et 4 bateaux en finale.

Nous obtenons une médaille, conformément à notre objectif. Avec le jeu des classements, nous restons en revanche en retrait de nos objectifs avec l'ANS : 16e au classement des médailles pour une cible de 8e place et 9e sur l'indice PO pour un objectif de 5e place.

Il faut toutefois regarder la dynamique. En 2025, nous étions non classés au classement des médailles et 22es sur l'indice PO. La saison 2026 marque donc une progression significative.

Un indicateur me paraît particulièrement intéressant : 16 athlètes français en finale mondiale.

Au regard de notre stratégie sur l'olympiade, ces premières analyses de la saison nous conduiront à envisager certaines évolutions de notre organisation, afin de préparer au mieux la prochaine année de qualification olympique et paralympique.

Ces évolutions concerneront d'ores et déjà l'organisation des collectifs jeunes. Dans ce cadre, C. Gossé verra son périmètre de responsabilités renforcé : elle assurera la responsabilité des catégories U15, U17 et U19, tout en poursuivant la coordination des U23, en lien avec le Directeur de l'Équipe de France.

Cette évolution vise à mieux anticiper les calendriers jeunes, optimiser les relations avec le terrain, fluidifier l'organisation et renforcer le suivi des parcours des jeunes athlètes.

Elle permettra à A. Maurogiovanni de concentrer davantage son action sur la haute performance senior rivière et beach rowing sprint, à l'entrée dans la période de qualification olympique.

En conclusion et à ce stade, les éléments observés confirment que la trajectoire vers Los Angeles 2028 est cohérente. L'objectif est désormais de poursuivre le travail dans une dynamique positive afin de continuer à favoriser le développement des performances.

• Beach Rowing Sprint :

Un bilan spécifique sera réalisé à l'issue des championnats du monde, notamment afin d'évaluer l'évolution de l'organisation des collectifs jeunes.

L. Ronchard indique ne pas avoir compris le premier point évoqué par S. Tant concernant un questionnaire. Il précise que, ayant deux athlètes au sein du collectif senior, il n'avait pas eu connaissance de l'existence de ce questionnaire et souhaite avoir des précisions sur son contenu et son utilisation.

S. Tant précise qu'il s'agit d'un outil de travail interne destiné aux athlètes du collectif senior A, qui portait sur différents aspects de leur environnement : préparation, entraînement, environnement, la vie au sein du groupe et du CNE, le soutien, la communication, les compétitions et les lieux de stages ainsi que l'intervention et l'accompagnement des cadres. Plus largement sur l'ensemble du programme de Haute Performance.

L'objectif est de permettre aux athlètes d'exprimer librement leurs constats, leurs besoins, leurs attentes et les éventuels points d'attention. Les réponses recueillies devaient permettre au DEF et au staff d'identifier les indicateurs et les sujets revenant le plus fréquemment, afin d'orienter ou de réorienter les actions à mettre en œuvre et de consolider les points positifs identifiés comme prioritaires pour la saison 2026-2027.

Ce questionnaire s'inscrit dans une démarche globale de bilan sollicité par l'ANS dans le cadre des débriefing avec les fédérations olympiques.

L. Ronchard souhaite connaître la date de parution du chemin de sélection de ce dernier trimestre ainsi que celle des avenants aux règles de sélection 2027. Il précise que la validation par le comité directeur et la parution de ces documents doit être anticipée.

4- Pôle Clubs et Territoires

➤ Point sur la rentrée

H. Gigueux présente les actions mises en place pour accompagner la rentrée :

- campagne de communication auprès des clubs
- page d'accueil dédiée sur le site fédéral
- mise en place d'un dispositif de relance par mailing des personnes ayant participé aux animations estivales. Les premiers retours des clubs utilisateurs sont positifs et un retour d'expérience sera réalisé afin d'évaluer l'intérêt de ce dispositif
- à ce jour, 260 affiliations sont enregistrées
- évolutions du paramétrage d'exalto envisagées afin de faciliter et fluidifier le traitement des dossiers.

Concernant les licences, 7 776 licences sont enregistrées à ce jour, soit un niveau supérieur à celui de l'an dernier à la même période.

La progression repose davantage sur la fidélisation des licenciés existants que sur l'arrivée de nouveaux licenciés. A noter que sur la saison 2025-26, le nombre de licences A poursuit par ailleurs sa baisse et passe sous les 35 000, un niveau particulièrement bas au regard des quinze dernières années.

Une vigilance particulière est donc maintenue sur cet indicateur.

H. Gigueux rappelle l'importance pour les clubs de renseigner l'ensemble de leurs dirigeants, encadrants et arbitres actifs, ces informations étant notamment prises en compte dans le cadre des labels et du contrôle de l'honorabilité.

Enfin, la boîte à outils disponible sur le site fédéral regroupe les différents outils et ressources par programme. L'annuaire des services fédéraux a également été actualisé avec les coordonnées téléphoniques des différents interlocuteurs, afin de faciliter les échanges avec les clubs et les structures.

N. Guyot s'interroge sur la forte progression des licences par rapport à l'année précédente, qui pourrait s'expliquer par une meilleure appropriation de l'outil par les clubs et une saisie plus précoce des licences.

H. Gigueux précise que 64 affiliations supplémentaires ont été validées à la même date par rapport à l'année précédente, ce qui explique en partie l'augmentation du nombre de licences. Elle constate également une progression des renouvellements.

N. Guyot estime que la progression s'explique principalement par le fait que les clubs qui ne pouvaient pas saisir leurs licences à cette période l'an dernier peuvent désormais enregistrer à la fois les nouveaux licenciés et les renouvellements.

F. Andolfi estime qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Il confirme que les clubs saisissent leurs licences plus rapidement que la saison précédente. Il faudra attendre la suite de la saison pour déterminer si cette évolution traduit également une meilleure fidélisation des licenciés.

H. Gigueux indique que la nouvelle campagne de labellisation constitue une année de test, tant pour les nouveaux critères que pour les outils associés. Les structures doivent progressivement s'approprier ces évolutions et la fédération vérifier que les critères et barèmes retenus reflètent correctement l'activité des clubs.

Des difficultés ont notamment été identifiées concernant la gestion des tuteurs et la reprise des licences dans Exalto. Afin de permettre aux clubs de finaliser leurs démarches, la période de candidature aux labels sera prolongée jusqu'au 31 octobre.

Une communication sera faite auprès des structures afin de les informer des ajustements et de les encourager à renouveler leur candidature une fois les blocages techniques levés.

H. Gigueux rappelle l'importance de bien déclarer les fonctions exercées au sein des structures, ainsi que les tuteurs, afin de permettre leur prise en compte dans le processus de labellisation.

Pour la prochaine saison, une ouverture anticipée de la saisie des licences, dès juin ou juillet, est envisagée. Cette évolution permettrait aux clubs d'anticiper les renouvellements pour les personnes exerçant des fonctions au sein des structures, et de disposer de temps pour finaliser les licences avant la rentrée. Elle pourrait faciliter la démarche de labellisation.

Enfin, H. Gigueux souligne l'importance d'inciter les licenciés à renouveler leur licence avant le 30 septembre pour simplifier la gestion des effectifs et des assemblées générales des clubs.

H. Gigueux présente le nouveau fil Info du site fédéral, destiné à faciliter l'accès aux actualités et informations du moment. Il permettra notamment de relayer les programmes et avant-programmes des championnats ainsi que les dispositifs fédéraux en cours. Une notification signale les nouvelles informations disponibles (numéro dans une bulle).

Elle rappelle que la consultation nationale a été prolongée d'une semaine. L'objectif est de recueillir davantage de réponses et de permettre à chaque structure de disposer d'un retour sur les réponses de ses licenciés, anciens licenciés, éducateurs sportifs et dirigeants. Si les réponses ne sont pas anonymes, elles seront traitées de manière confidentielle.

Cette démarche doit permettre d'obtenir une vision nationale tout en constituant un véritable outil d'échange et d'amélioration pour les clubs.

Puis, elle rappelle que le Forum des dirigeants se déroulera les 10 et 11 octobre en région parisienne. Ce choix vise à faciliter l'accessibilité de l'événement pour les participants venant de l'ensemble du territoire, celui-ci n'étant organisé que tous les deux ans.

Enfin, un séminaire des entraîneurs est également envisagé. Sa date et son contenu restent à préciser. Il devrait notamment comporter un volet consacré à la performance et au haut niveau, ainsi qu'un temps d'échange autour des résultats de la consultation nationale, sous forme de tables rondes et d'ateliers.

Une discussion s'engage sur les tarifs des cotisations pratiqués par les structures et sur le niveau des licences fédérales. Une réflexion s'engage sur l'adéquation des tarifs aux services proposés par la structure. Une réévaluation de ces tarifs pourrait être envisagée, permettant ainsi aux structures de disposer de moyens suffisants pour assurer leur fonctionnement et proposer un accueil de qualité aux licenciés.

➤ Offre jeune (Annexe 3)

A. Huss présente les changements proposés :

- Harmonisation de l'Offre Jeune entre les ligues afin d'assurer davantage de cohérence entre les différentes étapes et de garantir une meilleure lisibilité du classement national jeunes.
- Mise à jour des catégories pour intégrer les catégories actuelles U12, U15, etc., en remplacement des anciennes dénominations.
- Intégration des U12 (J10-J11) au classement national jeunes, avec prise en compte de leur participation dans l'attribution des points.
- Diversification des formats d'épreuves, avec l'intégration ou le développement d'épreuves d'animation telles que le sprint de plage et l'enduro, notamment pour les ligues maritimes.
- Participation à des épreuves dans une ligue limitrophe, possible avec l'accord préalable de la ligue d'appartenance, afin de faciliter la participation des jeunes à des compétitions plus proches de leur lieu de résidence.
- Nouvelle appellation des différentes étapes de l'Offre Jeune afin d'améliorer leur lisibilité et leur attractivité auprès des jeunes.
- Mise en place progressive de brevets de niveau pour les épreuves en bateau :
 - * Épreuve 1 : brevet niveau 1 ;
 - * Épreuve 4 : brevet niveau 2 ;

* Championnat régional : brevet niveau 3 obligatoire.

- Ajout d'un test ergomètre 1 minute lors de l'épreuve afin de recueillir des données sur les jeunes et de constituer des profils comparables avec les données déjà disponibles.
- Renforcement du travail au sol lors de l'étape 3, avec un circuit de 15 ateliers répartis en 3 niveaux, adaptés au niveau des jeunes.
- Développement de l'Enduro pour les ligues maritimes lors de la dernière étape en bateau, afin de favoriser le développement de cette pratique chez les jeunes.
- Ouverture de nouvelles épreuves U12 au Championnat de Ligue, notamment en skiff, canoë et double, sur 500 m.
- Évolution des épreuves J12 au Championnat de Ligue, avec des épreuves en double hommes, femmes et mixtes.
- Modification des quotas de qualification au National Jeunes
- Pas de modification à ce stade de l'Interrégional, qui pourra faire l'objet d'une réflexion et d'une évolution ultérieure.
- Pas de changement majeur au national, hormis les règles relatives à la participation des doubles dans le processus de qualification.

5- Service compétitions

➤ Réglementation sportive 2027 : Indoor

Ce point sera étudié lors d'un prochain comité directeur.

B. Dufour évoque la réglementation sportive indoor 2026 dans laquelle le passage de témoin n'était pas réglementé.

A.Huss indique que cette notion a été intégrée à la RS 2027.

6- Pôle Développement et Innovation

➤ Indoor : Présentation des nouveautés du Challenge 7DC (Annexe 4)

C. Pialat présente le remplacement des 7 Défis Capitaux par les E-Row Virtuals, un challenge annuel gratuit ouvert aux licenciés valides et para. Le concept est conservé, avec une nouvelle dénomination et une organisation en trois périodes comprenant des défis de durée ou de distance. Les performances sont classées par âge, poids et genre. La réalisation des trois défis d'une période rapporte 15 points supplémentaires. Un système de points est également attribué en fonction des distances parcourues, ainsi que pour la participation aux événements Indoor, avec un maximum de 100 points par an.

Le test d'une minute et le 5 000 m restent accessibles toute l'année, avec publication des résultats à la clôture du challenge, fixée au 30 juin.

Le nouveau site E-Row Virtuals sera interconnecté avec les applications E-Row, ErgData et Concept2 afin d'automatiser la remontée des performances et la validation des défis.

M. Pestourie et L. Ronchard demandent que les formats collectifs, comme les 24 heures ou les 100 kilomètres, restent disponibles car ils servent à animer les clubs.

C. Pialat répond qu'ils sortent du classement principal mais pourront être organisés comme événements dédiés.

Le besoin d'un dispositif complémentaire pour préserver l'animation collective reste à examiner.

C.Pialat présente la marque E-Row qui a pour vocation aujourd'hui de regrouper et structurer l'ensemble de nos offres indoor. Il se déclinera comme suit :

E-Row Games, E-Row Events, E-Row Virtuals, E-Row Fitness, E-Row Training, E-Row Workshop et E-Row Coach.

Le classement indoor des clubs est rééquilibré afin de donner davantage de poids aux résultats nationaux.

Il est proposé d'appliquer une pondération entre niveau régional et niveau national qui rééquilibre l'investissement des clubs entre la participation et les résultats.

➤ **Mer : Information sur la nouvelle règle d'identification des coques d'aviron de mer**

Les informations ont déjà été diffusées via la Note Infos.

➤ **Rowing Care Cup**

L'événement, pilotée par A. Bazinet, se déroulera dans le cadre d'Octobre Rose en collaboration avec l'hôpital américain de Paris le 3 octobre en présentiel et distanciel.

Un colloque autour du sport santé et de l'aviron santé se tiendra en parallèle avec des spécialistes de l'hôpital américain.

7- Pôle Direction et Relations institutionnelles

➤ **Remplacement d'un membre du comité directeur : élection**

Comme indiqué lors du comité directeur du 30 juin, F. Aubanel étant désormais Technicien Sportif Fédéral de la ligue de Bretagne, ne peut plus siéger au comité directeur conformément à nos textes réglementaires.

Suite à cette démission, et conformément aux dispositions de l'article 20 de nos statuts, il sera proposé ultérieurement d'intégrer un membre masculin au comité directeur pour l'olympiade 2024-2028.

➤ **Commission Nationale des Arbitres : élection présidence**

R. Borel ayant mis fin à ses fonctions de président de la commission des arbitres pour des raisons professionnelles, C. Vandenberghe propose à la présidence de la commission, Amélie Zech.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 17 POUR ET 1 ABSTENTION (18 votants/18 présents).

➤ **Proposition modification règlement intérieur : création commission santé**

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 17 POUR ET 1 ABSTENTION (18 votants/18 présents)
LA CREATION DE LA COMMISSION SANTE.

C. Vandenberghe propose à la présidence de la commission, Alain TASSY.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 16 POUR ET 2 ABSTENTIONS (18 votants/18 présents).

A. Tollard demande où en est la situation de la commission Indoor.

S. Gautier-Guyon précise que le Bureau fédéral a décidé de prendre le temps, afin d'identifier de nouvelles ressources motivées et compétentes, capables de travailler collectivement.

Le bureau fédéral a également acté qu'aucun des anciens membres démissionnaires ne pourra intégrer la nouvelle commission.

H. Gigueux rappelle que la commission Indoor est prévue dans le règlement intérieur de la FFA.

C. Pialat indique qu'il serait opportun qu'un membre du comité directeur intègre la commission Indoor.

B. Blaise a indiqué réfléchir au sujet.

8- Questions diverses

• Comité directeur

2 octobre 2026 – en visioconférence – 19h à 21h

21 novembre – en présentiel – 10h à 16h OU 20 novembre en distanciel de 19h à 21h

12 décembre – en présentiel uniquement – 10h/16h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Frédéric ANDOLFI
Secrétaire Général
Vice-Président Délégué

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE - BUDGET 2026 AG +BUDGET AJUSTE - REALISE 31/08/26

CHARGES	BUDGET AG	BUDGET AJ	REALISE 31/08	PRODUITS	BUDGET AG	BUDGET AJ	REALISE 31/08
FONCTIONNEMENT FEDERAL	894 940	1 009 724	2 227 522	FONCTIONNEMENT FEDERAL	2 693 355	2 661 033	1 739 615
Fonctionnement des instances fédérales	95 500	89 047	54 781	Licences et affiliations	2 375 755	2 354 755	1 568 463
Fonctionnement du siège fédéral	170 293	150 625	115 368	Autres produits liés aux licences : IAS - Mutations	46 000	46 000	68 903
Dotations amortissements	68 375	67 775	67 450				
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-161 991	-161 991					
Licences	305 365	305 365	271 547				
Personnel FFA	1 423 864	1 521 864	925 656	Personnel (aides emplois) -AFDAS	20 000	25 514	20 097
Personnel Cadres Techniques y compris - DEF	866 000	866 000	542 279				
Personnel (FFA + CT) Affectés	-1 938 160	-1 938 160					
Promotion - Communication Championnats Ntx et Inter	288 360	296 381	170 870				
Boutique FFA + activités annexes	-6 500	-6 500		Boutique FFA + activités annexes	128 300	105 464	62 748
Promotion Communication Affecté	-237 838	-235 343					
Charges diverses	69 028	102 017	79 571	Produits divers	48 300	54 300	17 962
Charges diverses Affectées	-47 356	-47 356		Régularisations sur Ex. antérieurs	10 000	10 000	1 442
				Reprise Provisions sur charges	65 000	65 000	
STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	3 233 664	3 234 702	1 401 569	STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	1 869 435	1 927 654	1 184 501
				Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	392 000	392 000	392 000
POLE CLUBS ET TERRITOIRES				POLE CLUBS ET TERRITOIRES			
- Aides aux structures - Nv clubs -Coques -Ristournes Ligues	428 996	428 996	362 148	- Ventes moteurs Yamaha	61 000	61 000	31 307
- Achats moteurs Yamaha	61 000	61 000	31 307				
- Aides aux structures R.Alpes (Mécénat CNR)	100 000	100000		- Structuration et maillage territorial (avec Av. Citoyen)	24 000	24 000	24 000
- Structuration et maillage territorial (avec Av. Citoyen)	117 604	119 822	8 992	- Mécénat VNF	14 000	13 000	13 000
- Aides aux ligues - Techniciens Sportifs Régionaux	250 000	250 000	16 800	- Fonctionnement Mise en place PFS	30 000	30 000	30 000
- Label Stations Aviron	10 526	10 526	555	- Opération Matériel pour le plus grand nombre	53 000	53 000	
- Opération Matériel pour le plus grand nombre	71 142	82 795	40 672	- Emploi Professionnalisation - ESQ	12 000	12 000	12 000
				Parcours Licenciés	55 000	55 000	55 000
Parcours Licenciés							
- Parcours Quinqu+	82 796	82 796	1 254				
- Parcours Jeunes	77 661	77 661	3 992				
Publics prioritaires				Publics prioritaires			
- Actions Développement Para	114 714	114 914	16 979	- Actions Développement Para	80 000	80 000	80 000
- Actions Spécifiques pour les femmes	25 996	25 996	5 385	- Actions Spécifiques pour les femmes	12 500	12 500	12 500
- Actions développement durable	35 583	35 583	3 112	- Actions développement durable	15 000	15 000	15 000
- Championnats Nationaux et coupes	541 570	530 634	202 009	- Championnats Nationaux et coupes	370 000	408 674	390 207
- Matériel et Equipements (Chrono + Tout public)	25 146	25 191	21 072				
Stage et compétition Gce/Gbr	51 000	49 000	39 912	Participations Stages et compétitions	36 500	36 500	36 600
POLE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET INNOVATIONS				POLE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET INNOVATIONS			
- Actions Aviron Indoor (Avec e.Row)	248 343	250 709	36 413	- Actions Aviron Indoor (Avec e.Row)	80 000	80 000	80 000
- Actions Mer Banc Fixe	85 364	85 364	35 741	- Actions Mer Banc Fixe	60 000	60 000	60 000
- Actions Sport Santé	85 743	85 230	2 892	- Actions Sport Santé	23 500	23 500	23 500
Bateau Innovant - Huit découverte ROTOMOD -Rowin'Joy	807 300	807 300	568 526	Bateau Innovant - Huit découverte ROTOMOD -Rowin'Joy	882 000	897 000	308 342
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	4 685	4 685		Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	4 685	4 685	
				Subventions Région IDF - Indoor	15 000	15 000	
				ANS - Avenant Vidéo Championnats	7 500	7 000	7 000
Actions de Relations Internationales				Actions de Relations Internationales			
- Représentation internationale (Commissions WR)	5 000	5 000	3 808	- Subvention CNOSF (PAIF)	5 000	5 000	
- Formation Arbitres Internationaux (Arbitrages Compétitions Etr)	3 495	1 500					
				Produits divers			
				- Donation Incept Indoor	28 250	28 250	
				- Produits autres	500	6 545	6 045
POLE HAUTE PERFORMANCE	4 363 411	4 519 191	2 271 620	POLE HAUTE PERFORMANCE	3 150 378	3 268 067	2 587 543
				Subventions A.N.S - Contrats Perf	2 390 070	2 493 965	2 493 965
PROGRAMME AMBITIONS 2028 SENIORS + BEACH				PROGRAMME AMBITIONS 2028 SENIORS + BEACH	2 390 070	2 493 965	2 493 965
- Stages et compétitions France Seniors A	1 119 146	1 208 462	622 121	- Stages et compétitions France Seniors A			
- Stages et compétitions Beach Rowing	345 792	368 695	171 219	- Stages et compétitions Beach Rowing			
- Stages et compétitions Para-Aviron	413 981	434 143	208 729	- Stages et compétitions Para-Aviron			
- Mission d'aide à la Performance	183 155	183 155	46 872	- Mission d'aide à la Performance			
PROGRAMME GENERATION 2028-2032				PROGRAMME GENERATION 2028-2032			
- Stages et compétitions U23	391 539	359 961	193 728	- Stages et compétitions U23			
- Stages et compétitions U19 - PPJ	454 201	451 040	267 681	- Stages et compétitions U19-PPJ			
- Rayonnement Missions des CT	51 449	51 449	23 471	- Rayonnement Missions des CT			
STRUCTURES DU PPF	415 942	433 835	155 641	STRUCTURES DU PPF			
Centre National Entrainement Vaires	482 134	502 425	186 676				
				- Participations des sportifs et filières	39 200	42 994	24 514
FORMATION - AIDES AUX SPORTIFS ET PRIMES PERF	42 500	42 500	10 680				
MATERIEL COLLECTIFS	413 572	433 526	380 771	MATERIEL COLLECTIFS			
				ANS - Amort Subventions équipements	272 408	272 408	
				Subventions Région IDF - Conv cadres		10 000	
				Subventions Région IDF - Emploi	50 000	50 000	
Projet Européen - ESSILOR	5 000	5 000	4 031	Subventions Projet Européen ESSILOR	20 000	20 000	
				Convention Insep Recherche	16 700	16 700	
				- Cessions d'immobilisations	150 000	150 000	23 708
				- Remboursements sinistres bateaux Mat HN	25 000	25 000	11 518
Fonds dédiés/reportés Para-Aviron	45 000	45 000		Fonds dédiés/reportés Para-Aviron	45 000	45 000	
				Produits divers			
				- CR IDF Tickets Loisirs (base de Vaires /M)	100 000	100 000	
				- Participation Rameurs C.Jeunesse/Stage Fc Alld	42 000	42 000	33 838
POLE HAUTE PERFORMANCE - MEDICAL	404 466	406 006	227 185	POLE HAUTE PERFORMANCE - MEDICAL	276 426	276 426	276 426
				Subventions A.N.S - Contrats Perf	276 426	276 426	276 426
Suivi de la Santé des Sportifs				Suivi de la Santé des Sportifs		276 426	276 426
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	32 420	32 420	22 744	- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs			
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	335 164	335 164	202 626	- Encadrement Sanitaire des Equipes de France			
Structuration des Activités Médicales				Structuration des Activités Médicales			
- Actions renforcement secteur Médical				- Actions renforcement secteur Médical			
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	36 882	38 422	1 815	- Structuration du Suivi Médical Réglementaire			
PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	307 123	300 966	60 683	PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	163 210	147 182	61 811
				Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	30 000	30 000	30 000
Ingenierie Formation Emploi	63 442	64 884	17 832	Ingenierie Formation Emploi	30 000	30 000	30 000
Formations Professionnelles	101 829	101 940	23 708	Formations Professionnelles			
Formations Complémentaires	90 596	87 671	10 590	Formations Complémentaires			
Formations Federales Nationales	51 256	46 471	8 553	Formations Fédérales Nationales			
				Produits divers			
				- Formations Centre FFA	133 210	117 182	31 811
				PARTENARIAT MAIF	175 000	175 000	91 667
				M.A.I.F. Partenariat conventionnel + Avnt D.Durable	175 000	175 000	91 667
				PARTENARIAT ET MECENAT CNR	505 000	450 000	310 000
				C.N.R - Partenariat Clubs Vallée du Rhône	100 000	100 000	50 000
				C.N.R - Partenariat conventionnel + Dev. Durable + Cpe Fce	405 000	350 000	260 000
				PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS	10 000	10 000	
				CRAFT - Nouvel Equipementier	10 000	10 000	
				NOUVEAUX PARTENAIRES	360 800	140 800	15 000
				Partenaire Nouveaux Vallée SAS /SPIE Mécénat	115 000	65 000	
				Partenariats divers (Courchevel /e.Row)	30 800	20 800	
				HANSEN Marine Mécénat	40 000	40 000	
				PALLINI Mécénat		15 000	15 000
				Recherche Sponsors/Club Entreprises	175 000		
				DEFICIT		-414 427	
TOTAL GENERAL	9 203 605	9 470 589	6 188 579	TOTAL GENERAL	9 203 605	9 056 162	6 266 563

Légende couleur

Affectations Charges s/actions

Fonds dédiés reportés

Actions et Faits exceptionnels

Subventions Avenants et autres organes publics

PROJET - COMITE DIRECTEUR DU 14/09/2026

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

Objet : Modalités de remboursements des frais de missions sur convocation fédérale à compter du 01/09/2026

(Hors Frais pris en charge directe par la FFA ou organisation)



Responsables Fédéraux	Hébergement et repas		Transports		
	En cas de nécessité d'hébergement	Repas	Réunions Statutaires et autres cas		
			Cas Général	Si route	
Bureau Fédéral Directeur Comité Commissions	Frais réels dans la limite des montants ci-dessous sur justificatifs : 85 € max / nuitée petit-déjeuner inclus	Frais réels dans la limite des montants ci-dessous sur justificatifs : Maximum 23 € par repas	Frais réels sur justificatifs : 0,20 du km max	0,41 du km après accord du trésorier	
	Transports*		Hébergement		Vacations
	Cas Général	Si route	Nuitée	Repas	
Cadres, CTS, TSR et Salariés	Frais réels sur justificatifs : 0,20 du km max	0,41 du km + péage **	85 € max/ nuitée petit déjeuner inclus	23 € max par repas sur justificatifs	
Médecins / Kinés					250 € / jour 85 € /jour d'astreinte (médecin)
Sportifs					
Séniors A et U23	0,20 du km				
Juniors A et B	0,18 du km				
Arbitres	0,20 du km		85 € forfait hébergement si distance > à 50 Km/ nuitée petit déjeuner inclus	23 € par repas sur justificatifs	
Arbitres DOM/TOM	0,20 du km trajet Aéroport/compétition et forfait max. de 500 € AR sur présentation justificatifs		85 € forfait hébergement si distance > à 50 Km/ nuitée petit déjeuner inclus	23 € par repas sur justificatifs	

Base kilométrique = ViaMichelin - Trajet le + rapide.

Frais réels = sur justificatif(s)

* Voyage à plusieurs personnes recommandé.

**Si route : joindre justificatifs (autoroutes, plein sur trajet, si possible plein lieu de destination).

À Nogent sur Marne, le 01/09/2026

François BANTON
Trésorier Général



Sébastien VIEILLEDENT
Directeur Technique National/Directeur Général



ffaviron.fr



Mode d'emploi des étapes du Championnat National Jeune

La fédération organise pour les rameurs de la catégorie jeune un parcours de formation composé d'épreuves se déroulant tout au long de la saison sportive. Ce parcours est organisé en trois étapes distinctes.

Ces trois étapes débouchent sur un classement national des clubs : le **classement national jeune**.

1. L'étape de formation hivernale - 4 épreuves régionales

Objectifs : apprentissage technique, développement des qualités physiques et motrices

2. L'étape de formation en bateau court – championnats de ligue et interrégional

Objectif : développement des aptitudes techniques

3. L'étape championnat national

Objectif : développement de l'esprit d'équipe



Rappel règlementaire : Extrait du code des régates

Article 10 : Catégories de rameurs - 1) Catégories d'âge - a) Catégorie

jeune : Tout rameur âgé de 14 ans ou moins. Dans cette catégorie, on distingue les sous-catégories suivantes :

- U10 : tout rameur âgé de 9 ans ou moins
- U12 : tout rameur âgé de 10 et 11 ans
- U15 : tout rameur âgé de 14 ans. Dans cette catégorie, des classements J12, J13 et J14 peuvent être distingués :
 - J12 : tout rameur âgé de 12 ans
 - J13 : tout rameur âgé de 13 ans
 - J14 : tout rameur âgé de 14 ans

Les U10 ne peuvent participer qu'à des animations adaptées à leur âge non régies par ce code des régates. Ils ne peuvent concourir dans les catégories d'âge supérieur.

Les U12 ne peuvent participer qu'à des compétitions U12.

Les U15 ne peuvent participer qu'aux compétitions de la leur sous-catégorie .

Article 12 : Épreuves hommes, femmes ou mixtes

Les femmes peuvent participer aux épreuves hommes.

Les équipages des épreuves mixtes sont constitués d'hommes et de femmes dont le pourcentage est déterminé dans l'avant-programme de la compétition.

Article 13 : Limitation des participations et des parcours des courses en ligne

1) Distance maximale des animations U10

Animations U10 : 500 mètres

2) Distance maximale des courses en ligne

- Courses U12 : 500 mètres .
- Courses U15 : 1 000 mètres .

3) Nombre maximum de parcours en course en ligne par rameur et par jour

Les compétiteurs de la catégorie Jeune ne peuvent réaliser, sauf en cas de course recourue, plus de deux fois la distance maximale de course parcours par jour quelle que soit la distance de course.

4) Intervalle entre les courses en ligne

Pour les rameurs de la catégorie jeune, l'intervalle minimum entre deux parcours est de deux heures, quelle que soit la distance de course, sauf en cas de course recourue où l'intervalle est laissé à l'appréciation du Président du jury.

Rappel règlementaire : Extrait du code des régates mer :

Article 13 : Limitations

1) Distance maximale

Sauf en cas de manche recourue ou de séries, la distance maximale parcourue en course par rameur et par jour est la suivante, hors épreuve de longue distance :

- Catégorie Jeune : 3 000 mètres



ÉTAPE 1

L'ÉTAPE RÉGIONALE DE FORMATION HIVERNALE

- ▶ Chaque ligue doit déposer à la fédération, pour labellisation, un calendrier des 4 épreuves de l'étape régionale de l'offre jeune avant le 30 septembre 2025.
- ▶ La participation d'un club à une épreuve apporte à ce club des points de participation comptant pour le classement national jeune édité en fin de saison selon le tableau figurant dans la réglementation sportive et en annexe 1. Il appartient à chaque ligue de comptabiliser les points et de les transmettre à la FFA à la fin de chaque étape régionale.
- ▶ Le classement effectué à partir des points de participation des 4 étapes régionales et du championnat régional intègre les rameurs U12 à U15.
- ▶ Des points de performance sont attribués aux équipages lors des étapes interrégionales et nationale pour les U15.

Épreuve 1 : YOLE'CUP

- **Objectifs** : Découverte d'une première compétition en rivière et/ou en mer, partage d'expérience entre anciens et nouveaux rameurs
- **Date** : Septembre à novembre
- **Épreuve** : Tête de rivière ou course en ligne labellisée par la FFA sur proposition de la ligue, cette étape peut être faite en enduro de mer ou sprint de plage.
- **Embarcations** : Yolette, 4x+, 8x+
- **Catégories** : **U12**, U15 (possibilité d'ouvrir des épreuves J10, J11, J12, J13 et J14)
- **Distance** : libre et distance maximale par jour en course en ligne (2000m fractionnable) et 3000m en tête de rivière.
- **Organisation géographique** : Régionale, inter-départementale, départementale, secteur géographique particulier (par exemple : limitrophe avec une autre ligue). En cas de participation à une épreuve dans une autre ligue, l'autorisation de la Fédération après avis de la ligue d'appartenance est obligatoire. Pas d'organisation interne au club.

Précisions :

- ▶ Il peut y avoir plusieurs compétitions labellisées dans la ligue pour cette première épreuve, le même jour ou à des dates différentes (pour privilégier la proximité de pratique et regrouper un nombre raisonnable de participants avec beaucoup de débutants en début de saison).
- ▶ La ligue peut demander à labelliser une compétition organisée dans une autre ligue.
- ▶ Il est possible de constituer des équipages mixtes de clubs pour cette étape.
- ▶ Les clubs ne marquent des points que pour la participation à une seule compétition.
- ▶ La compétition peut prendre plusieurs formes, TDR, course en ligne, course au piquet, course en duel (type course de plage – BRS).
- ▶ Il est possible de mettre en place des animations au sol en parallèle ou de combiner une épreuve aviron/épreuve au sol (course à pied/bateau, cross, laser run et bateau)
- ▶ **Cette étape nécessite la possession du brevet niveau 1.**

Épreuve 2 : E-Row'Cup

Date : Décembre à février

- Objectifs : découverte de la pratique indoor, collaboration en équipe, première étape de détection des talents
- **Épreuve** : Relais à 4 rameurs sur 2000 m avec deux passages non consécutifs par rameur **et passage d'un test 60'' avec collecte nationale des résultats.**
- **Catégories** : **U12**, U15 (possibilité d'ouvrir des épreuves J10, J11, J12, J13 et J14)
- **Organisation géographique** : Régionale, interdépartementale, départementale, secteur géographique particulier (zone nord de la ligue/zone sud), regroupement de clubs.
Pas d'organisation interne au club.

Précisions :

- ▶ Les rameurs doivent réaliser 2 x 250 mètres dans le cadre d'une épreuve de 2000 m par équipe de 4. Ils ne doivent pas réaliser les 2 x 250 mètres à la suite.
- ▶ Les équipes peuvent être des mixtes de clubs,
- ▶ La ligue a la possibilité d'éditer des classements dans les catégories J10, J11, J12, J13 et/ou J14, H/F ou mixte.
- ▶ Utilisation du logiciel de course ErgRace pour animer les courses et sortir le classement.
- ▶ Il est possible d'ajouter sur cette journée d'autres épreuves :
 - Plusieurs relais, avec par exemple des séries et des finales ou une compétition sur deux passages en additionnant les temps réalisés.
 - Une épreuve de course à pied.
 - Une autre épreuve à l'ergomètre sur distance maximale de 1000m en individuel.
 - Choix dans une banque d'activité (QCM – connaissance sur la pratique, arbitrage, nutrition, citoyenneté)
 - Il est possible de valoriser une fonction de « jeune officiel » pour l'arbitrage et l'organisation.

Épreuve 3 : Athlétic’Cup

Date : Janvier à février

- Objectifs : développement et évaluation des qualités physiques
- **Organisation** : De préférence en salle.
- **Contenu de l’épreuve (voir documents annexes):**
 - différents parcours d’habiletés au sol
 - des ateliers d’évaluation des qualités physiques
- **Catégories** : U15 (possibilité d’ouvrir des épreuves J12, J13 et J14) et U12 (possibilité d’ouvrir des épreuves J10, et J11)
- **Le contenu des 15 ateliers sera envoyé un mois avant l’événement aux clubs par la Ligue.**
- **Organisation géographique** : Régionale, inter-départementale, départementale, secteur géographique particulier (par exemple : zone nord / zone sud de la ligue), regroupements de clubs.
Pas d’organisation interne au club.

Précisions :

- ▶ Cette épreuve nécessite peu de matériel, mais doit néanmoins inciter les clubs à acquérir du matériel spécifique de préparation physique (peu onéreux).
- ▶ Elle a pour but de former les jeunes sur les aptitudes physiques et d’inciter les éducateurs à travailler à leur développement.
- ▶ La FFA valide les parcours proposés par les Ligues.
- ▶ Les épreuves sont des épreuves individuelles mais certains parcours proposés peuvent se réaliser en binôme.
- ▶ Il est possible de rajouter un cross sur cette étape.

Épreuve 4 : Coupe de Printemps

- **Objectifs** : évaluation du travail hivernal sur l'acquisition technique et le travail de propulsion
- **Date** : Février ou mars
- **Épreuve** : Tête de rivière
- **Embarcations** : yolette, 4x+, 8x+ - cette étape peut être faite en enduro de mer
- **Distance** : 3000 m à 4000 m
- **Catégories** : U15 (possibilité d'ouvrir des épreuves J12, J13 et J14) et U12 (possibilité d'ouvrir des épreuves J10, et J11)
- **Organisation géographique** : Régionale, inter-départementale, départementale, secteur géographique particulier (par exemple : zone nord / zone sud de la ligue).

Précisions :

- ▶ Il peut y avoir plusieurs têtes de rivière labellisées dans la ligue pour cette quatrième épreuve (pour privilégier la proximité de pratique), le même jour ou exceptionnellement à des dates différentes.
- ▶ En cas de participation à une épreuve dans une autre ligue, l'autorisation de la Fédération après avis de la ligue d'appartenance est obligatoire. Pas d'organisation interne au club.
- ▶ Il est possible de constituer des équipages mixtes de clubs pour cette étape.
- ▶ Les clubs ne marquent des points que pour la participation à une seule régates.
- ▶ **Cette étape nécessite la possession du brevet niveau 2.**

IMPORTANT :

La participation à cette étape régionale permet l'attribution de points pour le classement national « jeune ». Ces points sont uniquement des points de participation (cf tableau annexe 1).

Chaque ligue a la liberté de concevoir en parallèle un **classement régional jeune** basé sur des points de participation et/ou des points de performance.

ÉTAPE 2

FORMATION EN BATEAUX COURTS

Étape 5 : Championnat de ligue

- **Objectifs** : évaluation de la maîtrise de la procédure d'une course en ligne
- **Date** : Avril ou mai
- **Épreuves** : Parcours en ligne
 - Epreuves U12 au choix de la Ligue (pas de skiff et pas de huit, skiff canoé ou équivalent autorisé), pas plus de 500m (non sélective)
 - 2xJ12H*, 2xJ12M et 2xJ12F* de 500 m à 1000 m
 - 1xJ13H et 1xJ13F de 500 m à 1000 m
 - 1xJ14H et 1xJ14F de 500 m à 1000 m
 - 2xJ14H et 2xJ14F de 500 m à 1000 m
- **Déroulement de la compétition** : Séries et finales de classement dans toutes les courses. Chaque rameur réalise deux parcours dans la mesure du possible.
- **Organisation géographique** : Régionale ou inter-départementale.
NB : En fonction de la taille de la ligue et des effectifs de rameurs, il paraît important de privilégier l'organisation de ce championnat sur plusieurs sites, sous forme interdépartementale ou autre.

Précisions :

- ▶ * Les courses en 1xJ13, 1xJ14 et 2xJ14 sont sélectives pour le championnat de zone. Les courses en 2xJ12 et en U12 ne sont pas sélectives pour le championnat de zone.
- ▶ Des quotas de sélection sont attribués par la FFA à chaque ligue, au prorata du nombre de licenciés A de la ligue dans les catégories J12, 13, 14 au 31 août de l'année précédente. Ces quotas peuvent être détaillés par la FFA si le championnat de ligue est organisé sur plusieurs lieux.
- ▶ Les mixtes de clubs sont interdites en 2x sauf pour les J12 et les U12
- ▶ Les rameurs marquent des points de participation pour leurs clubs selon le même barème que pour l'étape régionale.
- ▶ 75% des rameurs voulant concourir au championnat national en 4x+ ou en 8x+ doivent avoir participé à l'étape 5.
- ▶ 50% des rameurs voulant concourir au championnat national en 2x doivent avoir participé à l'étape 5.
- ▶ **Cette étape nécessite la possession du brevet niveau 3.**

Étape 6: Championnat Interrégional U15

- **Objectifs** : évaluation individuelle en bateau
- **Date** : Juin
- **Épreuves** : Parcours en ligne
 - 1x J13 H et 1x J13 F 1000 m
 - 1x J14 H et 1x J14 F 1000 m
 - 2x J14 H et 2x J14 F 1000 m
- **Participation** :
 - 36 partants maximum dans chaque course, participants qualifiés à l'issue des championnats de ligue selon les quotas.
 - Tous les rameurs doivent être titulaires du brevet d'aviron d'or, validé dans le club par un éducateur fédéral pour participer à cette épreuve.
- **Déroulement de la compétition** : Manches qualificatives au temps et finales de classement dans toutes les courses. Chaque rameur réalise deux parcours.
- **Organisation géographique** : Zone

Précisions :

- ▶ Un titre de champion de zone Jeune est décerné à l'équipage vainqueur de chaque épreuve. Les médailles aux trois premiers sont fournis par la FFA.
- ▶ Les rameurs qui participent en 1x ou en 2x à ce championnat de zone marquent des points de performance pour leur club pour le classement national jeune (cf tableau annexe 1).
- ▶ Il est possible de faire courir les J12 en J13 ou J14 et les J13 en J14.
- ▶ La zone peut proposer ce même week-end, en fonction de l'organisation choisie, d'autres courses en parallèle à celles du championnat de zone.

Programme possible sur le week-end :

- Des courses en 4x+ ou en 8x+ :
 - Championnat de zone : 1xJ13 H&F, 1xJ14 H&F, 2xJ14 H&F
 - Courses complémentaires : 2xU15M, 4X+U15 H&F&M, 8X+U15 H&F (mixtes de clubs possibles)
- Des courses en 4x+ ou en 8x+, ouvertes à tous, sur un autre jour de compétition :
 - Premier jour : Championnat de zone : 1xJ13 H&F, 1xJ14 H&F, 2xJ14 H&F
 - Deuxième jour : Courses complémentaires 2xU15M, 4X+U15H&F&M, 8X+U15H&F (mixtes de clubs possibles)
- Il est possible également possible d'alterner les courses entre le samedi et le dimanche de façon à permettre les rotations de coques entre les hommes et les femmes.

ÉTAPE 3

L'ÉTAPE CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

- Objectifs : participation collective et maîtrise d'une course en équipage, animation de fidélisation et d'incitation au recrutement
- **Date** : Juin/Juillet
- **Épreuves** : Parcours en ligne
 - 2xU15 M 1000 m
 - 4x+U15 H, F et M 1000 m
 - 8x+U15 H et F 1000 m
- **Participation** : Engagements libres.
 - Tous les rameurs doivent être titulaires du brevet niveau 3, validé dans le club par un éducateur fédéral.
 - Tous les barreurs doivent être titulaire du brevet de barreurs validé dans le club par un éducateur fédéral.
 - 75% des rameurs voulant concourir au championnat national en 4x+ ou en 8x+ doivent avoir participé à l'étape 5.
 - 50% des rameurs voulant concourir au championnat national en 2x doivent avoir participé à l'étape 5.
- **Déroulement de la compétition** :
 - Séries qualificatives au temps.
 - Les 12 meilleurs temps sont qualifiés pour des demi-finales A et B.
 - Les 12 suivants (de 13 à 24) pour des demi-finales C et D.
 - Les 12 suivants (de 25 à 36) pour des demi-finales E et F, etc.
 - Des finales de classement sont organisés pour tous les équipages engagés selon les résultats de leur demi-finale.
 - Finales A,B,C,D,E,F, etc.
 - Chaque rameur réalise trois parcours.
- **Organisation géographique** : Nationale

Précisions :

- ▶ Un titre de champion national jeune est décerné à l'équipage vainqueur de chaque épreuve.
- ▶ Des médailles sont remises aux trois premiers de chaque épreuve aux premiers.
- ▶ Les équipages marquent des points de performance pour leur club pour le classement national jeune (cf tableau annexe 1).

ANNEXE 1

POINTS POUR CLASSEMENT JEUNE

Points de participation 4 étapes hivernales et championnats régionaux	
Nombre de participants	Points obtenus
1	30
2	60
3	90
4	120
5	150
6	180
7	210
8	240
9	255
10	270
11	285
12	300
13	315
14	330
15	345
16	360
À partir du 17e	+ 6 points par rameur

Points de performance championnats interrégionaux jeune		
Rang	1x	2x
1	400	600
2	350	550
3	300	500
4	275	460
5	250	420
6	225	380
7	225	380
8	205	350
9	185	320
10	175	295
11	165	270
12	155	245
13	155	245
14	146	225
15	137	205
16	129	195
17	121	185
18	113	175
19	113	175
20	106	166
21	99	157
22	92	150
23	86	143
24	80	136
25	80	136
26	76	131
27	72	126
28	68	121
29	64	117
30	60	113
31	60	113

Points de performance championnat national jeune			
Rang	2x	4x+	8x+
1	800	1600	3200
2	700	1400	2800
3	600	1200	2400
4	550	1100	2200
5	500	1000	2000
6	450	900	1800
7	450	900	1800
8	410	820	1640
9	370	740	1480
10	350	700	1400
11	330	660	1320
12	310	620	1240
13	310	620	1240
14	292	584	1168
15	274	548	1096
16	258	516	1032
17	242	484	968
18	226	452	904
19	226	452	904
20	212	424	848
21	198	396	792
22	184	368	736
23	172	344	688
24	160	320	640
25	160	320	640
26	152	304	608
27	144	288	576
28	136	272	544
29	128	256	512
30	120	240	480
31	120	240	480
32	116	232	464
33	112	224	448
34	108	216	432
35	104	208	416
36	100	200	400
37	100	200	400



Marque e-ROW et déclinaisons

2026-2027

e-ROW a été créé pour :

- mobiliser un public hors club
- via une application
- avec des contenus différents de l'aviron indoor « club »

Évolutions de l'aviron indoor

L'aviron indoor fédéral comprenait :

- toutes les manifestations sur ergomètre dans l'univers fédéral,
- les cours de RoWning et d'AviFit qui sont déjà des marques et des produits distincts.

Évolutions des pratiques sur ergo

Les pratiques sur rameur d'intérieur évoluent avec :

- des compétitions dédiées (MAIF AI),
- des compétitions de eSport,
- des challenges en ligne,
- des pratiques hybrides (triathlon, tir...),

Diversification des champs

L'aviron indoor a été décliné à profusion :

- Cours fitness,
- pratique connectée,
- Formation,
- Atelier, workshop
- Pratique hybride,
- eSport,
- Sport virtuel,

... en interne et en externe à la FFAviron

Accumulation des désignations

Les nouvelles pratiques amènent une accumulation de marques, activités, termes :

- AviFit,
- RoWning,
- e-Games,
- Aviron Indoor,
- 7DC,
- Hyrox, X-Rowing, ...

**Une simplification / réorganisation
est nécessaire**

e-ROW comme marque principale



e-ROW est la marque principale des pratiques indoor de la FFAviron et se décline pour couvrir les univers :

- Animation d'évènements,
- Diffusion de contenus,
- Formations de coach et de pratiquants,

e-ROW décliné

ÉVÈNEMENTIELS

- e-ROW Games, *évènement eSport*
- e-ROW Events, *évènement en présentiel*
- e-ROW Virtuals, *challenge connecté en ligne*

CONTENUS

- e-ROW Fitness, *AviFit, RoWning, cours e-ROW*
- e-ROW Training, *prog. d'entraînement en ligne*
- e-ROW Technic, *cours technique aviron*

FORMATIONS

- e-ROW Workshop, *formation pour les pratiquants*
- e-ROW Coach *formation pour les coachs*



2026-27

Challenge rameur annuel
de la FFAviron

Sommaire

Présentation.....	3
Gagner des points et se classer.....	3
Les défis	3
Le compteur kilométrique	3
Les périodes	4
Les points de classement	4
Matériel	4
Catégories	4
Code d'honneur.....	5
Calcul des points.....	6
Progression dans le challenge	7
Saisie des scores	7
Classement des clubs	8

Présentation

e-ROW Virtuals est un challenge sur ergomètre gratuit organisé et animé par la FFAviron. Il permet aux licenciés de la FFAviron de définir des objectifs d'entraînement, de se challenger au sein d'une communauté et de trouver un fil rouge motivant tout au long de la saison. Le challenge est la base de classements individuels par catégorie et d'un classement national des clubs d'aviron. Enfin, le challenge e-ROW Virtuals entre dans le classement des clubs indoor.

→ Qui peut participer ?

- Tous les licenciés de la FFAviron (A, I, BF, et U)
- Tous les clubs affiliés à la FFAviron.

→ Quand commence et se termine e-ROW Virtuals ?

- Début : 5 octobre 2026.
- Fin : 30 juin 2027.

→ Comment et où s'inscrire pour participer ?

- Site Internet.

Gagner des points et se classer

Pour gagner des points et évoluer dans le classement général chaque participant relève des défis de distance et de durée, ainsi que des défis mystères. Ces derniers restent masqués et les performances obtenues par les participants ne sont dévoilées qu'à la toute fin du mois de juin.

Les participants peuvent également gagner des points supplémentaires en cumulant des mètres par période sur le compteur kilométrique et également en participant à des événements sportifs recensés dans le cadre des e-ROW Virtuals.

Les défis

Les défis sont constitués de distances ou de durées à réaliser sur ergomètre. Certains sont classiques et d'autres sont originaux. Des épreuves « mystères » garderont tous leurs secrets jusqu'à la toute fin de la saison sportive. Tous les défis peuvent être réalisés de manière indépendante, cependant **des périodes d'exécution sont imposées.**

Les défis « distances » : 100m, 500m, 1000m, 2000m, 10000m et 21097m.

Les défis « durées » : 4min., 30min. et 60min.

Les défis « mystères » : 1 min. et 5000m.

Le compteur kilométrique

Durant toute la durée de la saison sportive, les participants au challenge peuvent cumuler les mètres parcourus dans leur compteur kilométrique. À chaque palier franchi, des points sont cumulés.

→ Les différents paliers du compteur kilométrique : 60km, 120 km, 240 km, et 480 km

Franchissez un palier et cumulez des points sur chaque période.

Les périodes

Les e-ROW Virtuals couvrent une saison sportive complète. Ils commencent le 5 octobre 2026 pour se terminer le 30 juin 2027. Les différents défis sont rythmés et animés par période :

- **La période 1** rassemble les mois d'octobre, novembre et décembre.
- **La période 2** rassemble les mois de janvier, février et mars.
- **La période 3** rassemble les mois d'avril, mai et juin.

Tous les défis peuvent être réalisés de manière indépendante, cependant **le respect de ces périodes est obligatoire**.

Les points de classement

Durant toute la durée du challenge, il y a la possibilité de gagner des points avec :

- Les défis : distances, durées et mystères.
- Le compteur de mètres par période.
- La participation à des événements recensés par la FF Aviron.

Matériel

L'intégralité des épreuves de ce challenge doit être réalisée sur des rameurs Concept2.

Pour simplifier la saisie et faciliter la vérification des résultats, il est possible de connecter le compte personnel e-ROW Virtuals au Logbook de Concept 2 et d'utiliser ErgData.

À noter que cette méthode est fortement recommandée pour palier à tout problème de validation des performances.

Catégories

Les participants sont regroupés en différentes catégories définies selon :

- Le genre : Homme ou Femme.
- L'âge : déterminé en prenant en compte l'âge atteint par les pratiquants le 31/08 de chaque saison, à l'exception des **J14 qui doivent avoir atteint 13 ans avant le 31/12** (+4 mois de tolérance par rapport aux autres catégories). Les catégories d'âge proposées sont J14, J16 ; J18 ; 19 à 29 ans ; 30 à 39 ans ; 40 à 49 ans ; 50 à 59 ans ; 60-69 ans, 70 ans et plus.
- Le poids de corps, à l'exception des catégories Jeunes et juniors (jusqu'à 18 ans) : Poids Léger (PL) pour les hommes de 75 kg maximum, et les femmes de 61,5 kg maximum, Toutes Catégories (TC) pour les autres. Notez qu'un participant PL peut faire le choix de participer en TC, mais il ou elle ne peut en aucun cas être présent sur les deux catégories. Si en cours de saison, un participant change de catégorie, alors il sera automatiquement classé en TC. Il est de la responsabilité de chacun, en tenant compte que ce challenge est basé sur la bonne foi de tous, de notifier tout changement de catégorie en mettant à jour leur profil.
- Le handicap en fonction de la classification de l'athlète, de son genre (homme et femme) et de son âge (U19, 19+) : PR1, PR2, PR3 handicap physique, PR3 handicap mental AB, PR3 handicap mental BC, PR3 handicap mental CD.

Les catégories proposées sont les suivantes :

VALIDES	H	F	H - PL	F - PL		PARA/ADAPTÉ	H	F
J14	X	X				PR1 U19	X	X
J16	X	X				PR1 19+	X	X
J18	X	X				PR2 U19	X	X
19-29	X	X	X	X		PR2 19+	X	X
30-39	X	X	X	X		PR3 ID AB U19	X	X
40-49	X	X	X	X		PR3 ID AB 19+	X	X
50-59	X	X	X	X		PR3 ID BC U19	X	X
60-69	X	X	X	X		PR3 ID BC 19+	X	X
70+	X	X	X	X		PR3 ID CD U19	X	X
						PR3 ID CD 19+	X	X

Code d'honneur

Les épreuves des e-ROW Virtuals **doivent être réalisées dans les périodes définies** par le règlement.

***Exemple :** Le défi « 4 minutes » doit être réalisé durant la période 1 (du 5/10 au 31/12). Il m'est donc interdit d'enregistrer une performance sur ce défi réalisée en septembre ou en janvier.*

Comme la plupart des challenges d'aviron indoor, les e-ROW Virtuals reposent sur la bonne foi et l'honnêteté des participants. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à ce que les scores saisis soient corrects et réalisés en respectant les règles du jeu détaillées dans ce document.

À noter : L'équipe d'administration se réserve le droit de demander à chaque participant de fournir une preuve de la réalisation de chaque épreuve. L'équipe d'administration pourra en outre modérer ou annuler une performance si celle-ci est jugée irrecevable, voire disqualifier un pratiquant si ses performances posent un problème évident de bonne foi.

Pour simplifier la saisie et faciliter la vérification des résultats, il est fortement recommandé de connecter le compte e-ROW VIRTUALS au Logbook de Concept 2 et d'utiliser ErgData.

Calcul des points

Chaque épreuve permet de marquer des points qui, cumulés, serviront à déterminer le classement sur la saison en cours. Un participant peut marquer des points de classement, de réalisation et de bonus.

Les points « défi »

Les points de classement sont attribués en fonction de la performance réalisée sur un défi spécifique (distance, durée, mystère) dans la catégorie du participant.

Les points sont calculés en fonction du nombre de scores postés sur une épreuve donnée, par la formule suivante :

(Nombre de scores dans l'épreuves + 1) - Classement = Points de classement

Exemple : sur l'épreuve du 2000m, je suis classé 5^{ème} de ma catégorie sur 14 participants(e)s à cette épreuve. Ma performance me rapporte donc 10 points de classement. $(14 + 1) - 5 = 10$.

Tous les défis, y compris les épreuves mystères sont soumises à ce système de calcul de points.

Un bonus de **15 points** est appliqué lorsque tous les défis d'une période sont relevés.

Les points « compteur kilométrique »

Le compteur kilométrique octroie les points suivants par période :

- o 10 pts pour 60 km minimum, soit environ 5km par semaine.
- o 20 pts pour 120 km minimum, soit environ 10km par semaine.
- o 30 pts pour 240 km minimum, soit environ 20km par semaine.
- o 40 pts pour 480 km minimum, soit environ 40km par semaine.

Les points des paliers sont accordés une seule fois par période.

Exemple : au 31 décembre, j'ai cumulé 139 km sur mon ergomètre. Je gagne donc 20 points de compteur kilométrique sur la période 1. A moi de faire mieux, sur la période 2...

Les points « explorateur indoor »

Des points additionnels récompensent l'engagement sportif des participants. Chaque participation à un évènement labellisé rapporte :

- o 20 pts en participant à 1 évènement éligible.
- o 40 pts en participant à 2 évènements éligibles.
- o 60 pts en participant à 3 évènements éligibles.
- o 80 pts en participant à 4 évènements éligibles.
- o 100 pts en participant à 5 évènements éligibles (la saisie est limitée à 5 évènements)

La liste des évènements éligibles se trouve sur la page dédiée du challenge. Deux types d'évènements sont éligibles :

- **Évènements connectés en ligne et en direct**
- **Évènements organisés en présentiel**

À noter : les structures peuvent organiser en interne un évènement d'animation "club" sur l'un des deux formats indoor suivants : 24h en équipe ou 100km en équipe. Cette animation devra être référencée sur l'intranet de la FFAviron.

Progression dans le challenge

Le classement général au sein d'une catégorie prend en compte la totalité des points marqués, sans différencier si ce sont des points de bonus ou des points de classement en lien avec un défi. Les participants peuvent améliorer leur classement général réalisant de meilleures

performances sur certains défis, en complétant les différents défis pour obtenir plus de point bonus ou encore en atteignant les paliers kilométriques du compteur.

POINTS A CUMULER SUR LES DIFFERENTES PERIODES DU CHALLENGE			
Points de classement sur les défis Par catégorie : Nb de perf dans le défi + 1) - Classement = Pts de classement	Oct – Nov - Déc	Janv - Fév - Mars	Avril – Mai - Juin
	4 min	500 m	100 m
	10000 m	2000 m	60 min
	30 min	1000 m	21095 m
Points bonus de réalisation	Les 3 défis sont réalisés sur la période +15 pts	Les 3 défis sont réalisés sur la période +15 pts	Les 3 défis sont réalisés sur la période +15 pts
Compteur de kms Atteindre un des paliers suivant sur la période : 60km, 120km, 240km ou 480km	Bonus en fonction du palier de km atteint : de +10 pts à +40 pts	Bonus en fonction du palier de km atteint : de +10 pts à +40 pts	Bonus en fonction du palier de km atteint : de +10 pts à +40 pts
POINTS A CUMULER SUR TOUTE LA DUREE DU CHALLENGE			
Points de classement sur épreuves mystères Les performances peuvent être enregistrées sur toute la durée du challenge mais ne sont révélées qu'à la fin !	1 min Par catégorie : _Nb de perf dans le défi + 1) - Classement = Points de classement		
	5000 m Par catégorie : _Nb de perf dans le défi + 1) - Classement = Points de classement		
Points bonus Explorateur indoor	Bonus de participation à des évènements référencés sur le site e-ROW Virtuals ou sur l'Intranet de la Fédération pour une animation "club" de +20 pts à +100 pts		

Saisie des scores

La saisie se fait directement sur le site e-ROW Virtuals. Elle peut se faire soit manuellement, soit quasi automatiquement via une connexion au Logbook Concept 2. Dans ce cas un badge de vérification apparait si le résultat a été saisi avec l'application ErgData.

Un écran de mémoire avec code de vérification, ou une saisie vérifiée dans le Logbook Concept2 peuvent être demandés en complément.

Les 11 épreuves calibrées en distance ou en durée

Il est primordial que ces distances et durées soient programmées précisément sur le moniteur du rameur Concept2 et non relevées en tant que distances ou durée intermédiaires, intervalles ou visuellement à l'atteinte de la distance ou de la durée du défi concerné.

Les 3 compteurs kilométriques

Il s'agit des cumuls trimestriels de kilomètres parcourus sur le rameur Concept2. Ils sont regroupés par période sur :

- Octobre – Novembre – Décembre.
- Janvier - Février – Mars.
- Avril – Mai – Juin.

Il faut dépasser les paliers pour toucher les points correspondants.

Saisie des évènements Explorateur Indoor

L'utilisateur doit sélectionner dans la liste déroulante les évènements éligibles auxquels il a participé.

Si un événement ne figure pas dans ces listes déroulantes, l'organisateur peut faire une demande d'évaluation de son événement en remplissant le formulaire sur la page dédiée. Un événement qui comporte plusieurs épreuves dans son programme ne peut être comptabilisé qu'une fois pour ce défi, même si l'utilisateur participe à plusieurs épreuves différentes.

Classement des clubs

Le classement des clubs ajoute une dimension collective au challenge et est conçu comme un outil contribuant à créer une émulation dans les clubs de la FFAviron. Les clubs sont des structures affiliées ou conventionnées à la FFAviron pour la saison en cours.

Le calcul des points d'un club est déterminé par la somme des points marqués par les participants de son club.

À vos ergos, prêts ? Ramez !!!